Avis révisé d'audience par écrit et de financement des participants

Le 28 avril 2021 Réf. 2021-H-102 Révision 1

La CCSN tiendra une audience par écrit concernant la demande de renouvellement de permis pour une courte période présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour leur projet de Port Granby

À l'été 2021, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires à l'automne 2021 pour étudier la demande de renouvellement de permis pour une période d'un an présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) pour leur projet de Port Granby. Ce dernier est situé dans la municipalité de Clarington, en Ontario, à environ 100 km à l'est de Toronto. Cet avis révisé concerne un changement à la date où le personnel de la CCSN doit présenter ses recommandations et à la date limite avant laquelle les peuples autochtones, les membres du public et les parties intéressées doivent présenter une demande d'intervention.

Le permis actuel, qui vient à échéance le 31 décembre 2021, autorise les LNC à retirer les déchets, à effectuer les derniers travaux de paysagement et à démobiliser la région de Port Granby. Dans leur demande de renouvellement de permis, les LNC souhaitent obtenir l'autorisation de continuer à mener les mêmes activités que celles autorisées par leur permis actuel, sans aucune modification aux modalités existantes. Les LNC ont également indiqué leur intention de demander la consolidation des permis de déchets de substances nucléaires liés au projet de Port Granby et au projet de Port Hope lors de l'audience publique de la Commission sur la demande de renouvellement de permis. L'audience, qui sera fondée sur des exposés et des mémoires, aura lieu à la fin 2022.

En vertu de l'article 3 des <u>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</u> (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires des LNC et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public et des groupes autochtones. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande des LNC.

La demande de renouvellement de permis pour une courte période des LNC est disponible sur le <u>site Web de la CCSN</u>. Les mémoires qui seront présentés à l'audience par les LNC et le personnel de la CCSN seront accessibles à partir du <u>site Web de la CCSN</u> ou sur demande auprès du Secrétariat après le **3 septembre 2021**.

Conformément à l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le 18 octobre 2021, au moyen du formulaire de demande en ligne ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :



- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Une aide financière allant jusqu'à 30 000 \$ sera répartie parmi l'ensemble des demandeurs admissibles pour la présentation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission au moyen d'interventions éclairées et propres au sujet examiné. L'aide financière sera attribuée pour l'examen de la documentation, notamment les documents du personnel de la CCSN et les documents des LNC à l'intention des commissaires, et pour la présentation d'une intervention écrite à la Commission.

Pour présenter une demande, veuillez soumettre un <u>formulaire de demande de financement des</u> <u>participants</u>. Les demandes doivent respecter certaines <u>conditions générales</u>. Le formulaire de demande peut être soumis par l'un des moyens suivants :

• Courriel: cnsc.pfp.ccsn@canada.ca

 Poste: Commission canadienne de sûreté nucléaire a/s de: Administrateur du Programme de financement des participants 280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Canada

• Télécopieur : 613-995-5086

Date limite pour présenter une demande de financement : 21 mai 2021.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et rendu disponible sur demande. La Commission devrait rendre une décision en **novembre 2021**.

Pour toute question au sujet de cette possibilité de financement, veuillez communiquer avec :

Administrateur du Programme de financement des participants 613-415-2814 cnsc.pfp.ccsn@canada.ca

Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agente du tribunal, Secrétariat

Tél.: 343-550-8309 ou 1-800-668-5284 Courriel: cnsc.interventions.ccsn@canada.ca

Web: Participer à une audience publique de la Commission